

Assemblée générale extraordinaire de l'ARDEP

Mercredi 30 septembre 2020

Lycée Saint Joseph du Loquidy (Nantes)



« Assemblée extraordinaire et rencontre avec un IPR-EVS autour des transformations de notre métier »

Ordre du jour :

- Présentation du nouveau bureau, énoncé des nouveaux statuts et vote, RGPD. Bilan moral et financier. Informations diverses d'ordre régionale et nationale.
- Echanges avec Mme LE MAT et M. PICAUD, Inspecteurs Pédagogiques Régionaux Etablissement et Vie Scolaire (IPR-EVS) autour des transformations de notre métier aujourd'hui et dans les années à venir.

Pièces à joindre :

- Lettre de rentrée des IPR EVS
- Synthèse de l'entretien avec les représentants de l'URADEL (directions diocésaines des Pays-de-la-Loire)
- Registre simplifié RGPD

Lien vers le Slide de présentation : <https://drive.google.com/file/d/1KqLq9s8Hvv-IVxSqr5ea0cfCKjMivsNq/view>

1- Bilan moral et financier

A- Adhésions

De 2010 à 2016, évolution croissante des adhésions avec un pic en 2016 (Journées de formation nationales), déclin ensuite puis stabilisation depuis 3 ans. Depuis 2 à 3 ans, nous sommes au-dessus de 100 professeurs documentalistes adhérents à l'année, ce qui représente environ 80 à 90 établissements scolaires répartis sur 3 départements principalement.

2020-2021 : 111 adhérents au niveau régional dont 40 pour le 44, 30 pour le 49, 4 pour la Sarthe et 37 pour le 85.

B- Bilan financier du 01/09/19 au 31/08/20

- Recettes : adhésions 3 880 € +1800 virements livret bleu
- Dépenses : 2 217,33€ comprenant :
 - ✓ Fonctionnement : remboursement déplacements des membres du bureau (réduits cette année car visioconférences privilégiées) + frais d'hébergement du site ARDEP chez OVH + frais bancaires + assurance par banque) +, assurance, cotisations APDEP (national) et frais de réception (jus de fruits et gâteaux)
 - ✓ Formations : intervenants pour différentes formations : PIX (ISPEC de Rennes), FCL (Future Classroom Lab49)
 - ✓ Cotisation APDEP

✓ Divers (l'accueil des AG)

➤ Bilan : équilibre large avec les adhésions

Sans le virement du livret bleu : solde de 417,33€, donc compte courant toujours positif

Livret bleu : 17898,67€. Budget de 1500 euros disponibles par département, à raison de 2 formations pendant 2 ans par département. L'association a donc la possibilité de financer des formations à hauteur de 1 000€ (prix moyen d'un intervenant).

Bilan financier voté à l'unanimité.

C- Changement de nom, composition du bureau national et régional

Les Pays de la Loire sont à l'origine du changement de l'ARDEP à APDEP.

Le bureau national n'a pas changé.

➤ Le bureau régional évolue. 3 postes sont à pourvoir.

Président : Arnaud THIERRY

Vice-président : Albert ROUSSILLE

Délégué.e régional.e : ?

Secrétaire régional.e : ?

Secrétaire 44 : Marie PENEAU

Secrétaire 49 : Marianne FAVRE et France-Claire BROUILLARD

Secrétaire 85 : Laure DUGAST-DAVID

Trésorier.ère : ?

Trésorière-adjointe : Bénédicte CUISSET

Claudine CESBRON, professeur documentaliste à Gorges, serait intéressée par le poste de déléguée régionale. En tout cas, un appel à candidature au sein de chaque département sera fait dans les prochaines réunions.

Attention ! L'association n'est plus fonctionnelle /opérationnelle si ces fonctions ne sont pas assurées. En outre, quelques personnes ne peuvent porter à bout de bras une association régionale. Annonce dans 1 an de la disparition de l'association régionale ? Pourtant (soyons positifs), plusieurs raisons pour poursuivre cette aventure associative et se mettre au service des adhérents :

✓ Le poids de l'association régionale : 111 adhérents en 2019-2020, soit environ entre 90 et 100 établissements représentés sur 3 départements essentiellement, 3^{ème} plus grosse ARDEP après l'Ile-de-France et les Hauts-de-France.

✓ La force d'une association pour faire intervenir des experts de qualité, des personnes compétentes dans des domaines touchant à notre fonction et à l'EMI.

✓ Le plaisir de retrouver les collègues de manière conviviale pour échanger, partager, se mettre en projet, pour sortir de son CDI, prendre du recul par rapport à son quotidien dans son établissement.

- Fonction du/de la délégué.e régional.e : outre le loisir d'aller à Paris 4 fois par an tous frais payés, faire remonter les infos et les remarques du régional au départemental et faire redescendre les infos du national au régional = rôle de lien indispensable.
- Fonction de secrétaire régionale : élaboration de courrier à l'intention des secrétaires départementales, conception d'outils de communication, compte-rendus des réunions du CA.
- Fonction du/de la trésorier.ère : collecte et gestion des règlements des adhésions, suivi des comptes bancaires, communication du nombre d'adhérents (par département, évolution) et du bilan financier

Comment être candidat.e ? Se signaler auprès de la secrétaire départementale ou pendant une réunion départementale de l'ARDEP

2- Activités départementales

A- Loire atlantique

Atelier 1 : Mutualisation des séances autour des fake news
Atelier 2 : Pix, SNT, Grand oral et GAR -> en attente
Atelier 3 : Les dispositifs qui fonctionnent -> en attente
Atelier 4 : Le design thinking -> en attente
4eme édition du prix des lectures RayonNantes (6 établissements)
Création d'un Google Drive pour les adhérents du 44

→ Proposition d'une réunion de rentrée par visioconférence pour les projets du 44. Appel à lister les formations que souhaiteraient les adhérents.

Idée de formation : Formation sur les portails esidoc (voir catalogue Ifucome)

B- Maine et Loire

- Journée de formation sur le thème de la Future Classroom Lab en décembre 2019. Transformer sa salle de classe... Pourquoi ? Comment ? Développer l'autonomie, l'engagement des élèves, la coopération entre eux, sortir du cadre de l'espace-classe, favoriser la différenciation, promouvoir la bienveillance, donner envie d'apprendre, fournir un environnement confortable tant aux élèves qu'à l'enseignant.
- Journée de formation prévue le 18 mars 2020 et annulée, ayant pour titre : « l'oral, une compétence transversale ». Lien avec les compétences exigées en collège et l'examen du bac le Grand Oral en lycée. Intervention prévue d'Alexia BONNET, professeur de français et formatrice dans l'académie de Toulouse.

→ Perspectives 2020-2021 : Reprogrammation de la journée de formation sur l'oral ? Marianne FAVRE propose de la faire au lycée St Louis à Saumur.

C- Vendée

- Bulles et Mots. Rencontre avec 2 auteurs (Iliana CANTIN). Lancement de deux concours : Création d'une nouvelle et/ ou de planches de BD.
- Formation Pix via la DDEC de Vendée.
- Vendée Lire. 14 romans de littérature jeunesse en lice. Rencontres de 3 auteurs annulées pour cause de Covid : Sophie DE MULLENHEIM, Pascale PERRIER, Anne POUGET.
- Concours de la presse (mars 2020) proposé aux élèves en distanciel (via e-lyco).
- Autre information : arrêt des abonnements papier CANOPE

Bilan moral approuvé par l'assemblée.

3- Informations régionales

A- Changement des statuts

Nom de l'association : Association des Professeurs Documentalistes de l'Enseignement Privé des Pays-de-la-Loire (APDEP Pays-de-la-Loire)

Modifications de certains points des statuts : formulation des objectifs pédagogiques, fonctionnement en année scolaire, suppression du renouvellement annuel des membres du conseil d'administration. Discussions sur le renouvellement des membres, la formation, l'ordre des missions.

Les changements seront validés, déposés en préfecture et publiés au Journal Officiel.

Nouveau nom de l'association et nouveaux statuts approuvés par l'assemblée.

B- Rencontre entre l'URADEL et l'ARDEP

23 septembre 2020 : échanges par visioconférence de membres du bureau avec le président et le directeur des services régionaux de l'URADEL, messieurs GEFARD (président de l'URADEL) et FOSCHIA (directeur des services régionaux).

URADEL : Union Régionale des Associations Diocésaines de l'Enseignement Libre

- 2 problématiques abordées :
 - Problème de ventilation des postes du.de la professeur.e documentaliste en mouvement : des postes vacants pour 2020-2021 morcelés en heures contrat et en heures HSA (auxquelles n'ont pas droit les professeurs documentalistes !)
 - Difficulté à atteindre et mobiliser des professeur.e.s documentalistes de la Sarthe et de la Mayenne

Réponses de l'URADEL (Cf. Synthèse de l'entretien) :

- Problème de ventilation des postes du.de la professeur.e documentaliste en mouvement. Découverte de cette situation par l'URADEL : engagement à l'analyser et à apporter une réponse. Le chef d'établissement qui a recours à ce saucissonnage ne veut pas « casser du documentaliste ». Alors, quelle motivation ? Situation qui ne concerne pas seulement les professeurs documentalistes. Le mouvement est aléatoire aussi en fonction des retraites, congés, temps partiels de droit, postes berceaux, DGH...
 - Cas des reconversions en documentation comme une voie de garage pour des personnes en souffrance : validation par le rectorat via les inspecteurs, rôle insignifiant du chef d'établissement (≠ PPCR)
 - Difficulté à atteindre et mobiliser des professeur.e.s documentalistes de la Sarthe et de la Mayenne. Communication auprès des chefs d'établissement le lundi 5 octobre 2020 pour interpeller les collègues de ces 2 départements

→ Epilogue :

- Sur la question de leur vision sur notre rôle au sein d'un établissement scolaire : déception car l'URADEL a joué la méconnaissance de nos missions en évoquant uniquement notre implication dans l'orientation des jeunes.
- Engagement de l'URADEL à faire un compte-rendu de nos échanges, de reprendre les thématiques abordées aujourd'hui avec les chefs d'établissements lundi 5 octobre pour trouver des éléments d'explication

C- Informations diverses

- Demande de financement d'une formation sur la Classroom Lab, ouverte à tous les départements.

- Questionnements sur le besoin de formation à l'oral et sur Pix
- Formation demandée sur esidoc -> rappel qu'une formation sur ce thème est proposée par l'Ifucome.
- Demande d'une formation esidoc sur les aspects techniques et pédagogiques
- Canopé : l'achat de livres numériques à titre personnel, aucune diffusion possible en équipe d'enseignants ou de mise à disposition des élèves. Canopé n'envisage pas de s'associer à des bibliothèques en ligne. Question nouvelle pour eux et aucune réponse juridique. Arrêt progressif des publications et éditions papier (pour faire des économies)

D- Communication : un nouveau flyer de présentation

Flyer conçu par Marie PENEAU avec l'aide d'Albert ROUSSILLE pour la dimension archivistique et historique. A modifier en fonction des nouveaux statuts.

E- RGPD

Procédure envoyée par le bureau national de l'APDEP à toutes les APDEP régionales (Cf. document Excel joint). Registre complété en fonction des activités de l'association, en particulier sur le traitement des données personnelles. Registre susceptible d'être contrôlé par la CNIL.

4- Informations nationales

➤ Journées Nationales de Formation 2021 : 17-19 mars 2021. Préparées par l'ARDEP en Nord. Thématique centrée sur les innovations. Formation organisée selon des parcours (médias, autour du livre, bien-être, etc.).

Inscription via FORMIRIS (en cours de publication dans le catalogue).

RDV sur notre site pour suivre l'actualité de la préparation des JNF : <http://www.ardeppaysdelaloire.org/-LES-JNF-2021-LILLE->

➤ Rencontre prévue entre l'APDEP (bureau national) et le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (monsieur DELORME) autour de la problématique des ventilations des postes de profs docs dans différentes académies (Occitanie, Alsace, Hauts-de-France, Bretagne).

5- Rencontre avec M. PICAUD et Mme LE MAT, IA-IPR EVS

➤ Intervention sur les modalités d'accueil dans les CDI à l'heure du COVID, les travaux pédagogiques possibles à conduire dans les établissements, en concertation avec les autres membres de la communauté scolaire.

➤ Echanges avec les adhérents à partir de leurs questions :

- Formations : grand oral, PIX
- Mesures sanitaires : fonctionnement du CDI, enseignement hybride
- Evolution de carrière : PPCR, rythme des inspections
- Profession :
- Devenir, heures sup (HSA),
- Missions (priorités ?, multitâches ?),
- Inscription dans l'emploi du temps de la formation à l'EMI ?
- Mouvement pour 2020-2021. Comment fonctionne les ventilations des postes de prof doc ?

- Liens entre les missions des profs docs et les programmes des disciplines
- Mi-temps rectoral/mi-temps OGEC
- Autres questions :
 - ✓ Elèves avec un handicap ou un trouble de la lecture : accueil, mise à disposition de ressources appropriées (inclusion)
 - ✓ Intégration dans le même guide (émanant de l'IPR EVS) du rôle et des missions du professeur documentaliste et du CPE pour 2020-2021 ?

A- Présentations

Madame Anne LE MAT : en fonction depuis septembre 2018. Avant, professeur de SVT puis IA-IPR de SVT.

Monsieur Franck PICAUD : nommé récemment IA-IPR EVS en mars 2020. Ancien Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN) des Deux-Sèvres.

B- Courrier de rentrée

Nouvelle carte de présentation du domaine d'exercice des IPR-EVS. Ils sont passés de 3 à 5 sur l'académie. La communication est fluide entre eux. Chaque documentaliste a un IPR référent du territoire mais tous les inspecteurs sont en copie.

La rentrée était riche en informations : volonté de moderniser le courrier de rentrée. Retour sur la carte et l'infographie (Genially) envoyés par mail à la rentrée.

➤ Le protocole sanitaire nationale s'applique à tous les établissements. Le chef d'établissement est responsable de la sécurité sanitaire de son lieu (qui peut évoluer). Volonté de ne pas imposer de protocole unique mais ils sont ouverts au dialogue.

Conseils des IPR : désinfection des mains à l'entrée et à la sortie des CDI. Faire un « CDI hors les murs » quand c'est possible, avec la présence du professeur documentaliste dans les salles de cours pendant des séances. Bien aérer régulièrement les salles.

➤ Evaluations nationales et tests de positionnement : le professeur documentaliste est habilité à faire passer ces tests comme tout enseignant (tests de fluence).

Question des IPR : qu'avez-vous pensé des tests de fluence ?

Réponse des adhérents : peu d'élèves arrivent à l'objectif, les consignes sont imprécises, comment se fera l'exploitation des résultats ? proposition d'une fourchette de résultats pour se montrer rassurants.

Réponse des IPR : Il faut voir ce test comme une photo de départ et se fixer des objectifs à atteindre

Problème posé par ce test : le résultat est envoyé aux parents avec la mention qui indique si l'enfant est en difficulté scolaire. Le seuil étant haut, de nombreux parents vont avoir un message indiquant que leur enfant est difficulté.

Réponse des IPR : ils prennent connaissance des retours, de la nécessité d'avoir des fourchettes et de faire preuve de bienveillance.

➤ Devoirs faits : dispositif qui a pour vocation de lutter contre les inégalités quant au travail personnel. 3h/hebdomadaires durant 1 année scolaire. Accompagnement renforcé en 1° et 2° CAP. Enseignants en sous-service peuvent être sollicités pour participer à ce dispositif. Comment la communauté éducative se mobilise-t-elle pour les élèves ?

Question d'un adhérent : Est-on rémunéré au même taux que les autres enseignants de discipline ?

Réponse des IPR : Non, HSE possibles, mais pas au même taux.

➤ Le Grand Oral : des formations vont arriver. Encouragement des IPR-EVS à s'impliquer dans cette préparation car les professeurs documentalistes apportent un regard différent.

➤ Parcours citoyen : porter une attention particulière aux cas de harcèlement. Le CDI souvent vu comme un lieu de refuge par les élèves.

➤ PAF : La date pour les inscriptions en 2020-2021 est dépassée aujourd'hui. Une convention a été passée avec Formiris, qui permet aux professeurs documentalistes de s'inscrire via le PAF.

Problème rencontré : de nombreuses formations ne mentionnent pas les lieux et/ou les dates, ce qui empêche de s'organiser.

➤ PIX : Certification obligatoire en 3^e et Terminale + campagne de certification pour les 5^{èmes}. Rôle indéniable des documentalistes car certaines thématiques sont abordées en séances.

C- Les missions pédagogiques

Le CDI est un tiers-lieu entre la classe et la récréation. Un lieu pour apprendre différemment. Le CDI doit refléter ce que l'on veut en faire : il n'y a pas de plan type. Les IPR sont favorables à repenser le mobilier et le lieu pour améliorer les apprentissages, notamment dans le cadre d'une restructuration.

Créer un CDI modulable : les élèves n'apprennent pas tous de la même manière. (Rappel d'A. THIERRY sur l'intervention de M. CARBILLET et H. MULOT autour des communs de la connaissance.)

Quelle identité, quels projets ? Conseils d'associer les élèves aux décisions. (Construire un projet collectif qui partirait des besoins/envies des élèves).

➤ **Pour nos progressions en EMI :** réfléchir par compétences à développer chez les élèves (pas forcément connaissances). Mettre en place une stratégie pour donner envie aux élèves d'utiliser un outil en le problématisant, l'articulant avec une matière → Attention à ne pas être professeur de technicité ! Les IPR préconisent de se faire plaisir et de donner envie aux élèves. Il faut privilégier les activités longues pour que les élèves construisent des compétences.

Proposition d'A. THIERRY : se créer un référentiel de compétences et notions info-documentaires en lien avec les disciplines puis ensuite en discuter avec les enseignants pour voir ce qui est possible. Certains collègues se demandent comment faire car il faut connaître les progressions de chaque collègue dans chaque classe. C'est encore plus dur si on travaille sur plusieurs établissements. Cf. travaux de P. Duplessis :

<http://lestroiscouronnes.esmeree.fr/uploads/Outils/Programmes/Cycle%203/Duplessis%202019-01%20ID%20%26%20Programmes%20Cycle%203.pdf>

➤ **Observations :** Depuis la réforme, les professeurs documentalistes constatent que les enseignants disciplinaires sont devenus frileux pour faire des projets avec eux.

Réponse des IPR : il faudra 2-3 ans pour que les enseignants s'autorisent des choses, le temps de mieux maîtriser leurs programmes.

➤ **Question d'un adhérent :** Les IPR-EVS sollicitent-ils les IPR des autres disciplines pour travailler avec les professeurs documentalistes ?

Réponse des IPR : En effet, les IPR-EVS leur demandent de « faire un pas de côté ».

➤ **SNT en seconde** : Le professeur documentaliste s'inscrit bien dans la démarche culturelle et citoyenne. Les IPR-EVS ont adressé un courrier aux chefs d'établissement de lycée pour rappeler l'importance des professeurs documentalistes en SNT.

➤ **L'évaluation des élèves** : privilégier le formatif et définir les critères avec les élèves. Les compétences évaluées par les professeurs documentalistes peuvent apporter un regard valorisant pour certains élèves.

D- Accueil des élèves sur le temps scolaire

➤ Privilégier une charte du CDI positive plutôt qu'un règlement du CDI (cf. règlement de l'établissement). Associer les élèves à la rédaction d'une charte des bons usages au CDI.

➤ Elèves exclus : essayer de les raccrocher en passant un temps utile, pas forcément punitif.

E- Des activités variées

➤ Promotion du livre et de la lecture (trouver des supports diversifiés)

➤ Accompagner les élèves dans leur travail personnel (méthodologie, recherches, compréhension des consignes...)

➤ Travail sur l'oral

➤ Le projet d'orientation (si présence du Kiosque ONISEP)

F- CDI : espace de culture

➤ Organisation et accueil d'expositions. Faire au coût de la location.

➤ Accueil d'auteurs et artistes

➤ Galerie d'art à vocation pédagogique

Penser à organiser des visites pour faire venir les collègues enseignants.

Penser à mener des temps forts avec expositions et ressources du CDI à mettre en avant.

G- Le projet de politique documentaire

Le CDI doit être un lieu connecté au reste de l'établissement. Comment les activités accomplies au CDI s'inscrivent-elles dans le projet d'établissement ? Adapter notre fonds documentaire en fonction de nos publics, nos projets.

La culture n'est pas qu'une question d'appétence, ça peut être une question financière : le professeur documentaliste participe à la politique de l'établissement et à rendre accessible le savoir à tous ceux qui peuvent en être exclus (handicap, allophones, dimension économique...)

H- Questions diverses des adhérents

➤ Beaucoup de missions et pas de programme : comment s'y retrouver ?

Réponse des IPR : aller vers des zones d'inconnu, hors des zones de confort et batailler pour travailler en collaboration.

➤ Quel avenir pour la profession en termes de postes ?

Réponse des IPR : ils sont peu décisionnaires. La loi de programmation et de finance prévoit la suppression de postes dans le 1^{er} et 2nd degré. Les rectorats négocient les moyens qui vont être attribués. La disparition des profs doc « à terme » n'est pas actée : EMC, SNT citent les professeurs documentalistes.

➤ Ventilations de postes : les contrats profs docs + heures HSA s'adressent à qui ?

Réponse des IPR : Les IPR-EVS n'ont pas été associés à cela. Les enseignants du privé sont titulaires de leurs heures, pas de leurs postes. Notre statut ne nous donne pas le droit aux heures

sup' ou à l'indemnité professeur principal. Les professeurs documentalistes ont le droit à une IMP (Indemnité Mission Particulière) : mission de RUPN par exemple. A l'avenir, il faudrait alerter nos inspecteurs au sujet des HSA dans les postes.

➤ Parallèle public / privé. Etablissements publics : un professeur documentaliste à plein temps par établissement. Dans l'enseignement privé, on peut être à mi-temps sur deux établissements, voire moins. Vers une réduction des postes comme en Bretagne ?

Réponse des IPR : ils ne savaient pas qu'il y avait des postes morcelés. Ils doivent entrer en discussion avec la DDEC. Il y a une baisse générale des recrutements (-1800 dans le secondaire cette année). Mais de toute façon, réduction de postes dans toutes les disciplines.

➤ Liens professeurs documentalistes et vie scolaire : la question des 3C.

Réponse des IPR : Ce n'est pas péjoratif, les 3C sont souvent liés à un projet d'établissement. Il ne faut pas voir cela comme une fusion.

➤ Quelles lectures nous recommanderiez-vous ?

Réponse de M. PICAUD : *Exigeons de meilleures bibliothèques*, de David Lankes <https://ateliers.sens-public.org/exigeons-de-meilleures-bibliothèques/index.html>

Réponse de Mme LE MAT : *Inter CDI, Les furtifs* de Damasio <https://www.babelio.com/livres/Damasio-Les-Furtifs/1118141>

➤ Que faire quand un professeur documentaliste demande une formation que le chef d'établissement refuse ?

Réponse des IPR : Dans l'exemple donné, les deux professeurs documentalistes partiraient ensemble suivre la même formation. Il choisit d'en envoyer une seule pour que le CDI reste ouvert. Cela relève en fait de la volonté du chef d'établissement.

➤ PPCR : quel rythme ?

Réponse des IPR : On peut demander une visite conseil. <https://www.education.gouv.fr/la-remuneration-des-enseignants-7565>. Les enseignants inspectés en 2020 n'ont pas eu d'écrit car il faut un temps d'harmonisation et d'échange entre tous les candidats pour appliquer les quotas d'appréciations. Résultats fin novembre.

Remerciements

Clôture de la journée.

Secrétaires de l'AG : Marie PENEAU et Sandra ROUX